Pour un Engagement

—OU UN—

MARIAGE

....La chose la plus indis....pensable est une magni....fique BAGUE avec un ....joli DIAMANT ou au....tres PIERRES PRE....CIEUSES pour le pre....mier; et une BAGUE ....EN OR SOLIDE ou AL....LIANCE pour le se....cond.
....Vous pouvez avoir des ....meilleurs et à plus bas ...prix

—CHEZ—

FRANTZ BROS. & CO,

BIJOUTIERS,

— Successeurs de —

FRANTZ & OPITZ,

No 129

RUE BOURBON.

12 sept—1 an

PAR R. H. PICKENS & CO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Edward J. McGinnis et al vs Anna McGinnis et al.

Partage Forcé.

No 54,537—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lne.

PAR R. H. PICKENS, Encanteur—En vertu d'un jugement de partage et d'un ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A. à moi adressé et signé et daté le 13e jour d'octobre 1897, Je, le dit encanteur, vendrai aux enchères publiques le 24e jour de novembre à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Gommune, les propriétés décrites ci dessous—

1° Deux certains lots de terre, situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Douane, Bienville, désignés par les Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Bienville et Douane, désigné par les numéros 27 et 28, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Ernest Lee Sannum, N. P., aux frais de l'acquéreur; 10 0[0 de dépôt au moment de l'adjudicat on.

23oc—23 24 31—nov 14 21 24

Succession de Kimsbury Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,745—Division E—Attendu que Frank Zengel administrateur Public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Kimsbury Lane, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zengel, administrateur public.

26 oct—26 30 nov- 4.

Succession de Vve Anne McInerney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,943—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Reid, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

J. W. Coleman, avocat.

30 oct—30—2 6 nov

Succession de Thomas F. Leathers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,180—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par Charlotte C. Leathers, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

30 oct—30—2 6 nov.

Mme EUG. JACOB,

a transféré son magasin au

No. 122 RUE BARONNE

en face l'hôtel Grunewald;

avec un splendide assortiment de marchandises choisies par elle à son passage au Nord et arrivant d'Europe, tels que

Couronnes, Croix et Sujets

pour la Toussaint, en Perles, métal et fleurs artificielles; aussi un grand choix

d'Ar le es Re igieux.

Articles de cheveux allant avec un salon de coiffure pour dames.

3 oct—1 mois—

AU PUBLIC.

CHLORIDE DE CHAUX.

Le Prof. A. L. Metz, surintendant du Désinfectant, sera prêt mercredi matin, 6 octobre, pour fournir la chloride de chaux aux citoyens officiers sanitaires volontaires sur des ordres par écrit des présidents de ward clubs. La délivrance sera faite aux dépôts suivants:

1er District—No 841 rue Perdido
2me District—No 1027 rue Dumaine.
3me District—No 629 rue François
4me District—No 2215 rue Magazine.
5me District—Maison de Cour d'Alg r.
6me District—No 828 avenue Napoléon.
7me District—Avenue Carrollton et Hampson.

Les personnes applicantes voudront bien indiquer dans l'ordre le numéro des lieux inclus dans leur territoire.

8oct—

50 YEARS' EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the

SCIENTIFIC AMERICAN,

beautifully illustrated, largest circulation of any scientific journal, weekly, terms $3.00 a year; $1.50 six months. Specimen copies and HAND BOOK on PATENTS sent free. Address

MUNN & CO.,

361 Broadway, New York.

GUIDE COMMERCIAL.

SERRURIERS.

A. Mangin, Serrurier, rue Ste-Anne, 73.

MERCERIE.

Mme M. Lescarre, 835 rue Toulouse.

OPTICIENS.

E. & L. Claudel, No 810 Canal.

VINS ET LIQUEURS.

Martin Frères, vins et liqueurs, 539 Royale.

PHARMACIES.

Pharmacie Béret—St-Claude et Champs-Elysées Prescriptions préparées avec soin — Pan Friesnd, gérant.

A. Malhos, St-Louis et Royale.

VAPEURS.

Compagnie Générale

TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Du Quai 42, pied de North River, rue Morton

Les magnifiques navires de cette ligne favori partiront comme suit:

LA CHAMPAGNE, Poirot, samedi, 30 oct., à 10 A. M.
LA TOURAINE, Santelli, samedi, 6 nov., à 10 A. M
LA BRETAGNE, Rupé, samedi, 13 nov., à 10 A. M.

PRIX DU PASSAGE—Première classe de New-York à Paris $103.00 et au-dessus pa tous les steamers excepté La Touraine selon les accommodations, comprenant billets de chemin de fer pour Paris. Sièges de chars-salons et frais de débarquement. Les sièges des chars-salons sont extra durant la saison d'été. Deuxième classe à Paris $55.75.

Entrepont, $32.10, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Et entre New-York et Alexandrie Egypte, via Paris, (valable 60 jours).

1re classe, $160. 2me classe $116.

Chaise-salon-buffet gratis.

A. FORGET, General Agent,
3 Bowling Green New York.
EMMANUEL R. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne.

CROMWELL

Steamship Co.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

DROLE.....Mercredi, 3 novembre
HUDSON.....Mercredi, 10 novembre
LOUISIANA.....Mercredi, 17 novembre

Partiront de leur quai à S. A. au pied de la rue Toulouse:

Assurance de Marine sur Cargaison au Cours pour Cons.

Aux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre; et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALEX. HARRIS, Agent,
—1an No 212 rue Carondelet

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

sur Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

No. Arrivée	No. Départs
1 Ex. Rapid. 7:30 a.m	6 Mal. Rap. 7:55 a.m
3 Acco. côte, dimanche exceptés.... 8:45 a.m	4 Exp. Rap. 10:45 a.m.
No 9 Ex. dim. 9:30 p.m	No 10 Ex. dim. 7:50 a.m.
1 Ligne rapide 7:25 p.m	8 Acco. côte, dimanche excepté.... 3:30 p.m
5 Lim..... 8:10 p.m	2 Exp. Lim.. 7:50 p.m

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limités de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant, y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENNY, Div. Pass Agent,
P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

1mars—au 31 déc

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE.

Coffre-forts déménagés, échangés et réparés.

22 nov—dim—1 an

Mandeville et Madisonville,

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 16 septembre 1897.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées:

Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les soirs à 4:45 heures A. M.

L'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Madisonville, Tchefuncta River et Old Landing dimanches par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Grod

W. G. COYLE & CIE, Agents,
No 323 rue Carondelet, coin Union.

28 mars—

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—Un riche meuble de salon, satin brochè complet et neuf, et une face de grande dimension. S'adresser, 1015 ne Bourgogne, coin St Philippe.

A VENDRE—Un Dictionnaire Larousse (nouvelle édition—17 volumes)—absolument neuf et n'ayant jamais servi. S'adresser L. G. Lock Box 511. 31 mars—

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per Annum, $3; six months, $1.50 three months, 75 cents.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

—

ETAT DE LA LOUISIANE,

—

Cité d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

—

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE I.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toute les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsque on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu en le bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation ne sera être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentée à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jour par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

Les [illegible] ont été [illegible] le premier Conseil de Direction [illegible] 2 février tout comme suit: Jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce [illegible] successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Eliason, Paul Capdeville, Arthur Hopkins, George Mc Vitie M. Malhos, R. C. Beauchamp, Louis Grodt, James S. Thatcher, W. H. Rathe (from hotel Pont Capdeville) comme susdit.

Tel et pareil dûment certifié de la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année susdénommés, et ensuite, en présence de MM. James Guyot et Zolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en a été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOT.
Z. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT,
Notaire Public

GUIDE DE POCHE

franco-américain des Etats-Unis pour 1897 contenant un calendrier français pour 1897; la carte des Etats-Unis et celles des principales villes du pays, des cables du monde entier, etc. Tous les renseignements techniques et utiles sur la ville de New York, et certaines villes de l'intérieur et du Canada. Un vocabulaire complet du voyageur en français, anglais, allemand. "L'Annuaire des français aux Etats-Unis," de nombreuses illustrations. En un mot tout ce qui peut être intéressant aux voyageurs comme aux résidents de langue française dans l'Amérique du Nord. La presse américaine, française et belge, a fait de grands éloges du guide de 1896, nul doute qu'elle n'accueille encore l'Edition de 1897, qui sera beaucoup plus complète. Prix, 30 cents francs. S'adresser pour souscrire au guide, ou pour y faire insérer des annonces à L. Dermigny, éditeur, 126 W. 25th Str., New York qui enverra une circulaire détaillée sur demande affranchie.

SIGNAUX D'INCENDIE.

6 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Nouvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Kelly.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 13 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Moipombre et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Moipombre.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Freret.
48 Poteau et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Deslond.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Feydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dép S de L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Barone.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Feydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Feydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Feydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bienville.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parisme.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de tabac, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Derbigny.
252 Marigny et North Poteau.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Pobles et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Prence à Coteau et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
513 Dauphine et Indépendance.
514 Station des cars, Faubourg.
515 Casernes des Etats-Unis.
516 Bayous et [illegible]

AUDITORIUM HOTEL

Avenue Michigan et rue Congrès,

CHICAGO.

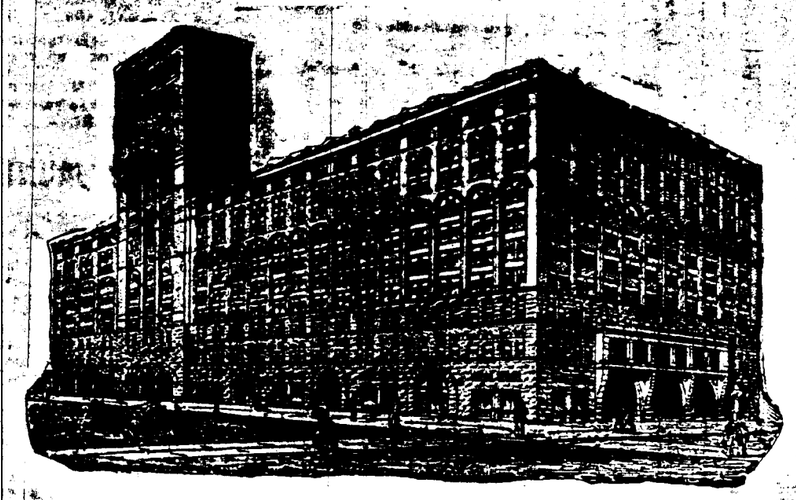

La bâtisse la plus vaste et la plus massive au monde. Construite en pierres et en fer; dix étages; devantures à l'Est, au Sud et à l'Ouest, ayant une moyenne de 710 pieds sur les trois rues.

Cet Hôtel est à l'épreuve du feu, inspirant la plus absolue sécurité aux occupants en toutes circonstances.

La salle à manger est aux dixième étage et est la plus somptueuse connue du genre.

Dans tous ses départements, le Auditorium Hotel est reconnu le plus riche du monde. Sa situation sur l'avenue Michigan, la rue Congrès et l'avenue Wabash, à l'entrée d'un des plus beaux chemins du pays, ayant vue sur le lac et le parc Michigan et à quatre ilets de la Poste et du centre de la ville, en font assurément un hôtel hors de pair.

L'Auditorium est tenu sur le plan américain et le plan européen, avec un superbe restaurant au rez-de-chaussée.

Auditorium Hotel Company,

BRESLIN ET SOUTHGATE.

15oc—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Deuxième District.

J. D. Wiechmann vs Frank Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 54,455.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 novembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 374 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White, désigné par le No 17 et mesurant trente-deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue White sur cent quarante et un pieds sept pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

2 oct—2 8 15 22 29—4 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,651—Division C—Edward P. Didier vs ses créanciers.— Ordre de Cour— Que la susdite pétition et les tableaux y attachés soient enregistrés. A usel que toutes procédures contre la personne et la propriété de Edward P. Didier, le dit pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à la détermination finale. Que W. K. Ker, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Edward P. Didier. Qu'une réunion des créanciers du dit Edward P. Didier soit convoquée pour le 11me jour de novembre 1897, en l'office de M. C. Sentat, Esq., notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de délibérer et de décider sur ce que contient la dite pétition selon la loi applicable au cas; et que l'inventaire donne les résultats obtenus et tenant le temps et de la manière prescrite par ce

Fait ce 7me d'octobre 1897.

(Sig: é) F. A. MONROE, Juge

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 oct—8 15 22 29 nov—5 12

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage semi, 1825 rue Laperrouse, Dans l'affaire de la succession de Mme Mary Cooper

No 54,622.— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau, 324 rue Carondelet—Le JEUDI, 18 novembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 octobre 1897, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, siégeant en place de l'Hon. M. H. Rightor, maintenant absent en vacance, juge de la susdite cour D, dans l'affaire ci-dessus intitulée; il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laperrouse, Prieur et Roman, et la propriété de M. White, d'après un plan dressé par A. D'Hémecourt, ancien voyer, en date du 13 juin 1836, et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville; ledit lot ayant mesure française trente-cinq pieds, onze et demi pouces de face à la rue Laperrouse, sur cent dix-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour 1897, en plus et au dessus du prix d'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire.

17 oct—17 24 31—7 14 18 nov

AVIS AUX MEDECINS.

Le Bureau de Santé prie instamment tous les médecins exerçant leur profession, de porter aussi tôt que possible à la connaissance du Prof. Metz toute guérison de Sèvre jaune dans leur clientèle.

Cette mesure servira à deux fins. Elle permettra au Bureau de désinfecter sans délai les demeures des malades rendus à la santé et de lever la quarantaine établie contre ces demeures; elle facilitera également la compilation des rapports quotidiennement. L'omission des médecins à se conformer à cette requête aggravera la situation.

30 sept—

Succession de Charles H. Lynenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,169—Division D. Attendu que Chandler C. Lynenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres exécuteur testamentaire de feu Charles H. Lynenberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

28 oct—28 nov 3 6

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,289,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SORIA

HENRY OGDEN, Secrétaire-Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant-Secrétaire
1 nov—1an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé.....$500,000 00
Actif, 1er janvier 1896.....1,015,165 66
Surplus.....250,074 00
Surplus aux détenteurs de polices.....765,540 35

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHE, OCTAVE LABARRE.

18 juin 7—1an

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (*returnables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat:

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.

Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et novembre.

Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre.

Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Iberia, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Iberville, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.

Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.

Jourdon, les quatrièmes lundis de novembre.

Lafayette, seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.

Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.

Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Madison, seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre

Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Union, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vermillion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.

Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Pointe Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Richland, les les seconds lundis de mai de décembre.

Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St-Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St-Charles, les troisièmes lundis de janvier.

St-Hélène, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier

St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Landry, les seconds lund